

## RAPPORT MORAL AG

MOULINS 4 JUIN 2021

Pour la deuxième année consécutive, nous organisons une assemblée générale dans une situation bien particulière, due à la crise sanitaire que nous subissons depuis plus d'un an maintenant. C'est pour cette raison que nous sommes réunis dans nos locaux à Moulins, alors que d'ordinaire nous nous déplaçons à travers le département et nous sommes reçus par une association affiliée. Lors de l'assemblée générale 2020, que nous avons dû repousser à septembre, j'avais déjà évoqué l'épreuve qu'avait représentée la situation pour la Ligue de l'enseignement de l'Allier. Permettez-moi d'y revenir, puisque nous évoquons aujourd'hui cette année 2020, pour en faire le bilan pour la fédération.

Dès le 17 mars de cette année 2020, début du confinement, tous les salariés de la Ligue de l'enseignement de l'Allier, hormis Pascale GILLES sa déléguée générale, ont été mis en activité partielle totale. La sortie de confinement n'a pas marqué pour autant la fin des difficultés, loin de là. Il a fallu trouver la juste proportion, pour les salariés, entre reprise et continuité de l'activité partielle, chercher de l'activité générant des rentrées d'argent, et ce n'était pas une mince affaire. Pour rajouter aux difficultés, le départ en retraite de Nicole Roy et deux ruptures conventionnelles sont intervenus en plein confinement et le tuilage envisagé n'a donc pas pu se dérouler comme prévu. Enfin, dans la réorganisation des services prévue après ces deux départs, deux nouveaux salariés sont arrivés, mais qui ont été rapidement en congés maladie, et l'un d'entre eux a même démissionné quelques semaines après son arrivée. Puis très rapidement est arrivée la rentrée et avec elle la période de réaffiliation de nos associations, entièrement dématérialisée, ce qui ne fut pas simple. Puis, un deuxième confinement est arrivé en octobre, mais cette fois-ci les salariés ont repris à temps plein et en présentiel.

Le monde associatif est particulièrement impacté par la crise actuelle et nous pourrions penser, qu'au vu de la situation, les activités de la fédération seraient peu nombreuses en 2020, mais ce ne fut pas le cas. Je veux ici publiquement, remercier une nouvelle fois, très sincèrement, l'ensemble des salariés, autour de Pascale Gilles, qui s'engagent pleinement à

faire en sorte que la fédération se développe, progresse, et soit encore mieux connue et reconnue.

Le trésorier y reviendra tout-à-l'heure, la situation financière peut paraître florissante, mais il vous expliquera les raisons pour lesquelles nous devons plus que jamais assurer une veille permanente et faire preuve de prudence. Mais je sais que nous pouvons compter sur Sandrine et Pascale dans ce domaine. Le trésorier et moi-même sommes informés au jour le jour des avancées, des difficultés, des interrogations auxquelles nous devons répondre très régulièrement.

Nos associations, elles, ont beaucoup souffert de la crise, nos effectifs ont ainsi baissé de 20 % environ. Mais le plus grave est que certaines de ces associations peineront à retrouver de l'activité et les bénévoles risquent de manquer pour les mener à bien. Nous devons être à leurs côtés pour essayer de surmonter les difficultés. C'est le but de la commission vie fédérative qui a été réactivée, mais dont les travaux ont dû être suspendus avec le troisième confinement. Fédérer est la raison d'être de la Ligue de l'enseignement et a forgé l'histoire du mouvement associatif. La fédération de l'Allier dispose de ressources à la vie associative, et développe des services facilitant la pratique associative, la santé et le plaisir avec ses secteurs sportifs USEP et UFOLEP.

Notre engagement aux côtés des associations du réseau va plus loin en protégeant leurs adhérents et leurs activités par une assurance dédiée aux associations (APAC). Nous proposons aux bénévoles et aux salariés des formations sur mesure pour répondre à leurs besoins. De plus, nous nous engageons aux côtés de la jeunesse et du projet associatif de chaque association qui souhaite accueillir un volontaire en service civique. Cet engagement prend la forme d'un accompagnement du jeune et de l'association tout au long de la mission.

Mais nous devons aller plus loin dans l'accompagnement des associations, la commission vie fédérative doit s'y atteler en se remettant au travail dès que possible. Et il est important que tous les secteurs d'activités prennent part à ce travail, y compris les secteurs sportifs USEP et UFOLEP, qui sont partie intégrante de la Ligue. Nous regrettons très sincèrement les problèmes qui se sont fait jour lors de l'envoi du rapport d'activités et qui a privé les associations de la partie USEP de ce rapport, partie qui vous sera présentée tout-à-l'heure.

Radio Bocage, qui va bientôt avoir quarante ans, est également un outil de communication que beaucoup de fédérations nous envient au sein du réseau de la Ligue de l'enseignement. Cet

outil est un « couteau à plusieurs lames », avec son aspect annonce des manifestations, avec son côté moyen pour illustrer les grands thèmes de nos ateliers et interventions pédagogiques auprès des différents publics que nous touchons. C'est aussi un moyen d'information reconnu, notamment sur l'agglomération moulinoise. Ce fut particulièrement le cas pendant le premier confinement et lors des élections municipales et sénatoriales. J'ai eu l'occasion de le souligner en septembre, mais je veux rappeler aujourd'hui l'engagement de Cristel, Farid et Sébastien, journalistes bénévoles qui ont animé 55 matinées pendant le premier confinement, qui ont été particulièrement appréciées. Qu'ils en soient une nouvelle fois remerciés. Je n'oublie pas dans ces remerciements les autres bénévoles qui animent des émissions régulières également. Radio Bocage est aussi un outil d'insertion avec la signature prochaine d'une convention avec le Conseil Départemental pour un projet culturel radiophonique pour les publics en insertion. Mais depuis décembre 2020, Radio Bocage a aussi un retentissement régional. En effet, le 9 décembre, Farid a animé une web conférence-débat, organisée par la fédération du Rhône sur le thème « Laïcité et liberté d'expression », qui fut enregistrée puis diffusée sur Radio Bocage. Elle est également disponible en podcast, donc écoutable dans toute la région et même au-delà. Plus récemment, c'est le comité régional Laïcité qui nous a sollicité pour un cycle, en cours, de cinq conférences-débats autour de la Laïcité bien sûr.

Le comité régional Laïcité est une émanation de l'URFOL Auvergne Rhône Alpes qui regroupe les 12 fédérations de chacun des départements de la région administrative AURA. Je salue la présence aujourd'hui d'Antoine Quadrini, son secrétaire général à qui nous donnerons la parole à la fin de nos travaux. Je rappelle tous les ans, depuis sa création en janvier 2016, l'importance de l'URFOL pour notre fédération. C'est un espace démocratique au service des fédérations qui définissent collectivement un projet politique et qui le mettent en œuvre au travers d'un programme d'activités qui peuvent concerner 2, 3, jusqu'à l'ensemble des 12 fédérations. Sans l'URFOL, nous n'aurions pas de secteur formation à la Ligue de l'enseignement de l'Allier. Et puis l'Union Régionale est aussi notre interlocuteur auprès des instances administratives et politiques à Lyon.

A la fois mouvement d'idées, acteur fédératif, association d'éducation populaire complémentaire de l'école publique, entreprise de l'économie sociale et solidaire, la Ligue de l'enseignement de l'Allier veut prendre toute sa place dans une dynamique de nos territoires du département. Mais tout ceci ne se construit pas sans tous les bénévoles, actifs tout au long

de l'année, sans de nombreux partenaires, financiers, opérationnels ou autres, que je veux remercier ici. Je ne les citerai pas, de peur d'en oublier.

Nous agissons toujours conformément à nos valeurs et à celles de la République. Nous devons très souvent nous battre pour préserver ces valeurs, comme ce fut le cas cet hiver en manifestant et appelant à manifester contre la loi confortant les principes de la République, qui est dangereuse pour les libertés, et notamment pour la liberté d'association. Cette loi a été adoptée mais nous resterons vigilants, comme nous le serons pour que notre réseau continue et amplifie ses actions pour une éducation visant le progrès social, pour permettre à chacun de comprendre la société où il vit, de s'exprimer et d'agir en citoyen afin de favoriser à tous les niveaux le développement d'une vie démocratique laïque, soucieuse de justice sociale et attachée à la paix ; pour développer toutes les initiatives collectives favorisant l'épanouissement des personnes par un accès de tous à l'éducation, à la formation, à la vie professionnelle, à la culture, à la communication, au sport, aux vacances et aux loisirs ; pour faire vivre la laïcité, principe constitutionnel et valeur universelle, qui implique la reconnaissance de l'égale dignité de chaque être humain ; pour garantir la liberté de conscience, la liberté de culte, la liberté de pensée et l'organisation autonome des pouvoirs publics assurant le pluralisme des convictions, la liberté d'expression et l'égalité en droit de tous les citoyens ; pour combattre les inégalités et toutes les formes de discrimination, notamment en raison de l'origine ethnique ou nationale, de la religion ou des convictions, du sexe, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle.

Malgré la situation, notre volonté est intacte, et nous ferons tout notre possible pour poursuivre l'œuvre initiée par Jean Macé il y a 155 ans.

Je vous remercie.

Didier BOUDONNAT